

# Règlement financier

Tarifs 2011-2012

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription de vos enfants à l'Immaculée Conception suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

MONTANTS / mois sur 9 mois	ÉCOLE		COLLEGE	LYCEE
	Maternelle	Primaire		
<b>Contribution</b>	<b>63,50 €</b>	<b>53 €</b>	<b>69,50 €</b>	<b>74,50 €</b>
Fournitures ou examens	<b>5 €</b>		<b>2 €</b> <i>(Technologie)</i>	<b>2 €</b> <i>(1<sup>ère</sup> et Ter. uniquement)</i>
Voyages		22 € <i>(en CM2 uniquement)</i>		<b>30 €</b> <i>(en 2<sup>nde</sup> uniquement)</i>
Etude ou garderie	18 €	18 €	18 €	18 €
Demi-pension			<b>Voir feuille restauration Collège / Lycée</b>	
1 repas par semaine	21,25 €	22,25 €		
2 repas "	42,50 €	44,50 €		
3 repas "	63,75 €	66,75 €		
4 repas "	85 €	89 €		
Internat			300 € <i>(à partir de la 4<sup>ème</sup> uniquement)</i>	300 €
Frais administratifs /an	<b>13 €</b>	<b>13 €</b>	<b>13 €</b>	<b>13 €</b>
Section européenne /an			10 €	10 €
Sorties scolaires /an		* de 15 € à 35 € suivant les projets	<b>15 €</b> <i>sauf les 5<sup>èmes</sup> : 23 € (sortie de classe + géologie)</i>	<b>15 €</b> <i>sauf les 1<sup>ères</sup> S : 23 € (sortie de classe + géologie)</i>

\* Seuls ces frais ne figureront pas sur la facture mais ils seront demandés en classe au cours de l'année.

## 1. Acompte et caution

L'acompte versé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant est déduit de votre facture du 1<sup>er</sup> trimestre. Les manuels scolaires, à l'exception de ceux qui sont indiqués sur la liste des fournitures, sont prêtés par l'Établissement au Collège et au Lycée moyennant un chèque de caution donné le jour de la rentrée et rendu en fin d'année. A la fin de l'année, les livres non rendus ou inutilisables seront facturés au prix du neuf.

## 2. Facturation

### Modalités de règlement

- ♦ Le **prélèvement mensuel** est le mode habituel de règlement. Il s'effectue de la manière suivante :

1<sup>er</sup> prélèvement forfaitaire de 90 € le 5 septembre (sauf pour les internes, pour lesquelles le 1<sup>er</sup> prélèvement est 300 €). Ce 1<sup>er</sup> prélèvement est suivi de 8 autres le 5 de chaque mois, du 5 octobre au 5 mai. (Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire ou interne.)

Il est possible d'étaler sur 10 échéances, du 5 septembre au 5 juin, à la demande.

- ♦ Les chèques sont également acceptés.
- ♦ Les règlements en espèces aussi : l'Accueil vous remettra un reçu.

La 1<sup>ère</sup> facture est envoyée dans la deuxième quinzaine de septembre.

- Si vous êtes en **prélèvements**, cette facture est la **seule** de l'année. Un échéancier indiquera le montant et les dates des prélèvements.
- Si vous réglez par **chèque ou espèces**, cette facture est celle du **1<sup>er</sup> trimestre**. Vous recevrez la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> facture au début des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres financiers.

- 1<sup>er</sup> trimestre financier : débute à la rentrée scolaire.
- 2<sup>ème</sup> trimestre financier : débute le 28 novembre 2011.
- 3<sup>ème</sup> trimestre financier : débute le 12 mars 2012.

### 3. **Frais optionnels**

#### a) *Etude / Garderie*

- **en Maternelle**, garderie à partir de 7 h 30 et jusqu'à 18 h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **au Primaire**, étude jusqu'à 17 h 15 ou 17 h 45 (sur justificatif de travail des parents), le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **au Collège et au Lycée**, étude jusqu'à 18 h 30 ou 18 h 45, le lundi, mardi, jeudi.

Il est préférable de prendre cette option d'étude ou de garderie à la rentrée, afin de la mettre sur la facture annuelle. Cependant, il est aussi possible de s'inscrire au mois : dans ce cas, le règlement est à effectuer en début de mois à l'Accueil.

La facturation de ces études et garderies est forfaitaire et mensuelle.

#### b) *Demi-pension*

Le prix moyen d'un repas est de **5,45 € en Maternelle et de 5,70 € du CP à la Terminale**.

Cette somme sert à régler l'achat du repas, le salaire du personnel de cuisine, plonge, surveillance et garde des élèves pendant deux heures, ainsi que l'achat et l'entretien du mobilier et du matériel de restauration, l'eau, l'électricité et le chauffage.

Les repas occasionnels sont acceptés contre un ticket-repas. Ces tickets sont vendus **par carnet de 5 pour 30 €**

Il est demandé aux familles de n'y recourir qu'exceptionnellement, en raison des complications que ces repas entraînent pour la restauration et la gestion des présences au sein de l'Établissement.

**Aucun changement n'est admis en cours de trimestre financier.** Les changements de régime d'un trimestre à l'autre ne sont possibles que s'ils sont signalés par écrit au moins 15 jours avant le début du trimestre financier concerné.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée de 8 à 15 jours civils, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées. Dans ce cas, il suffira d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

#### c) *Internat*

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, la demi-pension du midi, le goûter et le repas du soir. L'étude surveillée du soir est incluse dans ce tarif. Des activités sont proposées le mercredi après-midi, dans le cadre de l'internat.

#### d) *L'Association Sportive du Collège*

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'Établissement et ont lieu sur nos terrains entre 13 h et 14 h. La cotisation de 40 € par an couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

### 4. **Possibilité d'aide financière**

Une "**aide famille nombreuse**" (réduction de 15 % sur la contribution) est accordée aux familles qui ont 3 enfants au moins dans les Établissements de Carpentras liés à Notre Dame de Vie (Immaculée Conception, Saint Joseph, Les Chênes). La demande doit être faite à la rentrée par la famille.

Collège : Bourse de Collège (*dossier à faire à la rentrée*), Bourse Départementale, Aide à la demi-pension (*en cas de RSA*).

Lycée : Bourse nationale de Lycée. (*Se renseigner auprès du Secrétariat.*)